

Désignation de l'entreprise :		SARL A.R.T.S.										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2					
Adresse de l'entreprise		20 RUE DU PERIGORD 69330 MEYZIEU										Durée de l'exercice précédent *		1 2					
Numéro SIRET *		5 1 2 6 6 7 1 1 4 0 0 0 3 1										Néant ☐ *							
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 3					
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA																	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC						
		Frais de développement *	CX										CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG						
		Fonds commercial (1)	AH										AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM						
		Terrains	AN										AO						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP										AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS						
		Autres immobilisations corporelles	AT										AU		17852				
		Immobilisations en cours	AV										AW						
		Avances et acomptes	AX										AY						
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT						
		Autres participations	CU										CV						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB										BC						
		Autres titres immobilisés	BD										BE						
		Prêts	BF										BG						
		Autres immobilisations financières *	BH										BI		22250				
TOTAL (II)		BJ										BK		17852					
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM					
			En cours de production de biens	BN										BO					
	En cours de production de services		BP										BQ						
	Produits intermédiaires et finis		BR										BS						
	Marchandises		BT										BU						
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW						
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										BY		259943				
		Autres créances (3)	BZ										CA		328971				
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD										CE						
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF										CG		20628					
	Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI		8762					
	TOTAL (III)	CJ										CK		618305					
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN																	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										693460		1A		17852		675607	
Renvois : (1) Dont droit au bail :												CP		22250		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :										Stocks :				Créances :			

Désignation de l'entreprise		SARL A.R.T.S.		Néant ☐ *	
				Exercice N 31122023	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....80000...)			DA	80000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	199222
	Report à nouveau			DH	-148015
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	48262
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (II)			DL	179969
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (III)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	146070
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	3022
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	102000
	Dettes fiscales et sociales			DY	244545
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	495638	
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	675607	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	495638
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.R.T.S.

SASU au capital de 80 000 euros,
immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 512 667 114,
dont le siège social est situé 20 RUE DU PERIGORD 69330 MEYZIEU

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trente juin,
À quatorze heures.

Au siège social, 20 RUE DU PERIGORD 69330 MEYZIEU.

Monsieur Hassan LAHSINI demeurant 82 RUE DES MONTAINES 39360 VAUX-LÈS-SAINT-CLAUDE,

Propriétaire de la totalité des 800 actions de 100 euros chacune émises par la société A.R.T.S.,

Associé unique de ladite société,

En présence de :

- société EURL HOLDING LAHSINI, représentée par Monsieur Hassan LAHSINI

Présidente de la société.

La réunion est présidée par Monsieur Hassan LAHSINI.

Après lecture du rapport de la Présidente

1. A préalablement exposé ce qui suit :

La société EURL HOLDING LAHSINI, représentée par Monsieur Hassan LAHSINI, Présidente non associée, a établi et arrêté les comptes annuels, bilan, compte de résultat et annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que le rapport sur la ou les autres opérations proposées à l'ordre du jour.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 ont été adressés à l'associé unique, dans les délais légaux.
L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associé unique au siège social dans ces mêmes délais.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la présidence ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération de la Présidente sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la présidence pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 48 262,20 euros.

La société comptabilise en outre 199 222,20 euros en « autres réserves ».

L'associé unique décide d'apurer l'intégralité des pertes antérieures inscrites au compte « report à nouveau », soit -148 015,05 euros à hauteur de 48 262,20 euros avec le bénéfice de l'exercice et pour le solde, soit -99 752,85 euros, par imputation de sommes comptabilisées en « autres réserves », soit 99 752,85 euros.

Après apurement le reliquat des « autres réserves » s'établit à 99 469,35 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article L227-10 al.4 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce résumées ci-dessous, seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

Conventions poursuivies

1. C/C HASSAN LAHSINI

Solde au 31 décembre 2023 : 73,96 euros.

Compte non rémunéré.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Hassan LAHSINI.

2. ASSOCIÉS - COMPTES COURANTS

Solde au 31 décembre 2023 : 2 948,82 euros.

Compte non rémunéré.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Hassan LAHSINI.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique ratifie la rémunération allouée à la Présidente au cours de l'exercice écoulé et qui s'est élevée à un montant de 42 906,32 euros.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Hassan LAHSINI

Zone de signature
Hassan LAHSINI
✓ Certifié par  yousign